

Conditions générales (CGV) de la Migros GolfCard

1. Adhésion à la Migros GolfCard

Toute personne souhaitant devenir titulaire de la Migros GolfCard est invitée à remplir le formulaire d'inscription en ligne ou le formulaire d'adhésion de façon complète et sincère et à l'envoyer à l'adresse suivante: Migros GolfCard, Neue Riedstrasse 72, 8112 Otelfingen, e-mail: golfcard@gmz.migros.ch.

Partie contractante de la Migros GolfCard est la Migros Coopérative Zurich, Pfingstweidstrasse 101, 8005 Zurich.

En signant le formulaire d'adhésion ou en vous inscrivant en ligne, vous déclarez accepter les conditions générales (CGV) applicables de la Migros GolfCard.

2. Conditions d'admission

Toute personne disposant d'une autorisation de parcours en cours de validité (selon les exigences de l'association Swiss Golf) ou d'un handicap officiel peut par principe obtenir la Migros GolfCard. Les joueuses/joueurs qui suivent une formation en vue d'obtenir une autorisation de parcours peuvent également solliciter une adhésion. Les conditions d'admission officielles des Golfparcs Migros s'appliquent pour jouer sur nos terrains; vous trouverez des informations complémentaires sur le site www.golfparcs.ch.

3. Gestion du handicap

Avec la Migros GolfCard, la gestion du handicap est régie par le règlement WHS (plus d'informations sur www.golfparks.ch/fr/migros-golfcard/adhesion/gestion-du-handicap-et-du-profil).

Pour permettre l'établissement de votre Migros GolfCard, votre adresse sera transmise à Swiss Golf au moment de l'enregistrement.

4. Règles et étiquette

Les titulaires d'une Migros GolfCard doivent respecter les règles du [R&A Rules Limited](#) ainsi que les règles des différents Golfparcs et terrains de golf en tant que joueurs invités. Les règlements et d'autres informations peuvent être consultés sur le site www.golfparcs.ch ou être obtenus dans les différents Golfparcs, en cas de besoin.

5. Carte de membre

Après avoir payé la cotisation annuelle, les membres reçoivent leur Migros GolfCard personnelle vers la fin du mois de février. Y sont mentionnés: le nom, le prénom, le numéro d'identification, le handicap index, le pin et l'année de validité.

Tous les membres peuvent à tout moment consulter leur fiche HCP actualisée sur le site www.swissgolf.ch/fr/myswissgolf/.

En cas de perte de la carte, un nouvel exemplaire pourra être délivré contre paiement de CHF 30.- de frais de gestion.

6. Protection des données

Le traitement des données personnelles s'effectue en conformité avec nos dispositions sur la protection des données, consultables sur www.migros.ch/fr/protection-des-donnees. En faisant une demande de Migros GolfCard, le membre confirme avoir lu et compris la déclaration de protection des données.

7. Cotisation annuelle

La cotisation annuelle est toujours due par année civile et elle est indépendante de la date d'arrivée ou de départ. Tout type de remboursement – en particulier au prorata – est exclu. Vous trouverez le montant des cotisations en vigueur sur le site www.migros-golfcard.ch.

8. Résiliation et prolongation

La Migros GolfCard peut être résiliée en écrit par e-mail ou par courrier jusqu'au 30 novembre de chaque année, avec effet à la fin de l'année. En l'absence de résiliation écrite envoyée au plus tard à la date indiquée, l'adhésion est automatiquement prolongée d'une année et la totalité de la cotisation annuelle est due.

9. Exclusion / Refus d'admission

Migros GolfCard se réserve le droit de refuser l'adhésion à des personnes ou de leur retirer. Le cas échéant, Migros GolfCard n'est pas tenue de motiver sa décision.

10. Modifications

Les membres Migros GolfCard prennent expressément acte du fait que des modifications peuvent être apportées aux conditions générales (CGV) et que celles-ci seront portées à leur connaissance sous une forme appropriée. Les conditions générales (CGV) en vigueur peuvent être à tous moments consultés sur le site www.migros-golfcard.ch.

11. Droit applicable / juridiction compétente

Seul le droit matériel suisse est applicable.
Le for compétent exclusif est Otelfingen.

Otelfingen, janvier 2021